



**AVIS AUX OPERATEURS
DU COMMERCE EXTERIEUR N° 08 - 15**

Il est porté à la connaissance des opérateurs du commerce extérieur que conformément à l'arrêté n° 1675-15 du 30 rejab 1436 (19 mai 2015) du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, Chargé du Commerce Extérieur, abrogeant et remplaçant l'arrêté du Ministre du Commerce Extérieur n°2570-10 du 28 ramadan 1431 (8 septembre 2010) fixant les modalités de souscription des titres d'importation et d'exportation des marchandises ainsi que les spécimens des formulaires y afférents, les formalités de souscription des titres d'importation doivent s'effectuer directement sur la plateforme du guichet unique national virtuel du commerce extérieur « PortNet».

Le dépôt des dossiers d'abonnement à ladite plateforme peut se faire du lundi au vendredi, de 9h30 à 15h30, aux adresses ci-après:

- Annexe du Ministère Délégué Chargé du Commerce Extérieur à l'adresse suivante : 1, Avenue Tadla Mabella - Rabat.
- Centre de contact de PortNet S.A situé à l'Institut de Formation Portuaire de l'Agence Nationale des Ports sis à Rue de Toulon, Quartier Belvédère, Casablanca (derrière l'ancienne tour de la COMANAV).
- Centre d'appui de l'Association des Transitaires Agréés en douane au Maroc - 38, BV Emile Zola, 1er étage N°2 Casablanca, pour l'abonnement des transitaires.



Les documents nécessaires pour l'abonnement à PortNet sont les suivants :

1. Délégation d'accès à PortNet (A remplir sous papier entête de la société à signer et à légaliser) ;
2. Demande d'accès à PortNet (A remplir sous papier entête de la société à signer et à légaliser) ;
3. Le contrat d'abonnement aux services de PortNet (la procédure d'accès à PortNet). Ce document doit être signé par le représentant légal de la société + le cachet de la société en 2 copies.
4. Copie des statuts ;
5. Copie du Procès-verbal (P.V) gérant ;
6. Copie de l'Identification fiscale (IF) ;
7. Copie de la taxe professionnelle (TP) ;
8. Attestation(s) de RIB (pour chaque banque) ;
9. Le montant annuel des frais d'abonnement est de 3600 MAD TTC à l'ordre de PORTNET S.A. au compte bancaire N° 01178000009210000067735 BMCE Agence Corporate-Casablanca.
Le règlement doit être fait par chèque ou par Virement bancaire (dans ce cas, une copie de l'ordre de virement effectué au profit de PORTNET SA portant l'accusé de la banque est exigée).

Les documents 1, 2 et 3 peuvent être téléchargés au lien suivant :

http://www.portnet.ma/portail/index.php?option=com_docman&Itemid=56&lang=fr

